



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : M. Claude COUTON

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Réf 2026/02/8 - OBJET - Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2026 prévu du 17 au 28 mars 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu ce qui suit :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la délibération 15° 2025/04/15 du 2 avril 2025 par laquelle le conseil municipal a adopté l'actualisation des tarifs du service Culture Événement pour la saison 2025-2026 avec effet à compter du 2 avril 2025,
- la proposition de convention de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de la mise en œuvre et de la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 10^{ème} édition du « Festival Electrochic »,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-8-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Article 1 : Décide à l'unanimité de conclure une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en œuvre et la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 10^{ème} édition du « Festival Electrochic » prévue du 17 au 28 mars 2026, comportant un concert organisé par l'équipe du Case Ô Arts le 25 mars 2026 au Case ô Arts.

Article 2 : Précise que cette vente en ligne de billet sur le site *seetickets.fr* sera totalement gérée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, laquelle reversera à la commune pour le Case Ô Arts, par mandat administratif, à l'appui des formulaires justificatifs de recettes du site *seetickets.com*, l'intégralité des recettes perçues dans le cadre de la vente des billets en ligne pour sa programmation du 25 mars 2026.

Article 3 : Indique que les tarifs applicables sur le site *seetickets.fr* en vertu de la délibération n° 2025/04/15 du 2 avril 2025 susvisée sont ceux indiqués dans le tableau figurant ci-dessous :

Plein Tarif	Tarif réduit
12 €	10 €

Article 4 : Indique que les tarifs nécessitant la présentation de documents justificatifs, applicables en vente physique à la Boutique Culturelle, en vertu de la délibération n° 2025/04/15 du 2 avril 2025, sont ceux indiqués clans le tableau figurant ci-dessous :

Plein Tarif	Tarif réduit	Tarif PASS jeunesse	Tarif groupe, association, C.E, PASS + et PASS Culture	Tarif groupe scolaire (écoles collèges, lycées)
12 €	10 €	6 €	10 €	10 €

Article 5 : Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 17 FEV. 2026

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Claude COUTON

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-8-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026